

COMMUNE DE TUCQUEGNEUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 FEVRIER 2025 - 17H30

NOMBRE

de conseillers en exercice : 19
de présents : 14
de votants : 16

PRESENTS : Mmes – Mrs DELLA NOCE WAWRZYNIAC Marianne – PRUZSINA Françoise – STACHOWIAK Simon - NOCCHI Raymond – MICHALSKI Brigitte – MARTEAU Wioletta – LIEVAIN Pierre-Olivier - RIANI Carlo – SBERNARDORI Thierry - TAKACS Michel - GAYCHET Marie – KOCHANYJ Aline - POTIER Marc – BOEMO Sylviane

ABSENTS REPRESENTES :

Mme DI CARO Céline donne pouvoir à Mme DELLA NOCE WAWRZYNIAC Marianne
Mr KILIANSKI André donne pouvoir à Mme KOCHANYJ Aline

ABSENTS EXCUSES:

Mme SALON Aurélie
Mr CHMIEL Denis
Mr FASANO Hervé

Madame MICHALSKI Brigitte est désignée secrétaire de séance

La séance est ouverte à 17h32.

1) PROCES VERBAL SEANCE DU LUNDI 9 DECEMBRE 2024

Le conseil est invité à se prononcer sur le procès-verbal du dernier conseil municipal. En l'absence de remarques, le conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du lundi 9 décembre 2024.

2) QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Information** : La cotisation à la mission locale a été revalorisée à 2 704,14 € (au lieu de 2 268,42 € depuis 2009).
- ❖ **Information** : Participation des communes pour l'occupation du gymnase par les associations. Il est constaté que les membres des associations tucquenoises sont essentiellement des membres de communes extérieures. Aussi, les dépenses de fonctionnement relatives au gymnase sont importantes. De plus, ces derniers temps, le gymnase subit de nombreuses dégradations, ainsi que du vandalisme. Des renseignements ont été demandés quant à l'installation d'un système de vidéoprotection. Plusieurs élus proposent que, lorsqu'il y a des dégradations et qu'aucune association ne manifeste sa responsabilité, le gymnase soit fermé pendant, par exemple, un mois. D'autres proposent de facturer le coût des réparations à charge égale à toutes les associations. L'inconvénient est que les innocents seraient pénalisés. Les élus requièrent une augmentation importante du nombre d'incivilités. Une solution doit être trouvée.
- ❖ **Information** : Demande d'emplacement d'un foodtruck de ventes de focaccias et de polpettes. La commune va prendre contact avec le demandeur, pour lui proposer de s'installer au même endroit que les autres commerces ambulants, à savoir au carrefour des rues Loris Batignani et Amédée Lamoine.
- ❖ **Information** : Attribution de salles aux associations (La Chaise Musicale/Tabouret Hurlant, Comité des Fêtes...) : à voir s'il est possible de leur attribuer une salle.
- ❖ **Information** : Une conciliatrice de justice souhaite tenir une permanence en mairie. Elle a besoin d'une grande salle. La salle de réunion lui sera proposée.
- ❖ **Information** : La société M2 PROMOTION a un projet de construction d'un bâtiment de 20-25 logements, avec autant de places de parking, sur un terrain privé derrière le bloc de Mairy. Madame Le Maire a rencontré l'architecte et lui a expliqué que cette parcelle est en zone inondable.
- ❖ **Information** : Un conseiller immobilier ayant reçu mandat de vente du local anciennement restaurant « Ambrosia », demande quel serait l'avis du Maire sur le changement de destination du restaurant, qui serait transformé en six appartements. Un bon nombre de commerces sur TUCQUEGNIEUX ont été transformés en logements. Pour empêcher cela, il aurait fallu que la volonté de la commune de maintenir la destination de ces locaux en locaux commerciaux, soit précisée dans le plan local d'urbanisme. Il faudra préciser cela dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) qui est en cours d'élaboration.

3) AVIS SUR LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION DE METHANISATION

La société VALBIOENERGIE exploite une unité de méthanisation sur le territoire de la Commune de VAL DE BRIEY. Elle va mettre en service une fosse de stockage de digestat, afin d'augmenter sa capacité de stockage de l'installation. Le Préfet demande l'avis des communes comprises dans un rayon d'1 km, à savoir TUCQUEGNIEUX et MAIRY-MAINVILLE. Le dossier d'enquête publique est disponible à l'adresse : <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-et-consultations-publiques/Participation-du-public-par-voie-electronique-PPVE/Consultez-les-participations-du-public-par-voie-electronique-en-cours/Projet-de-modification-d-une-installation-de-methanisation-communes-d-Anoux-et-Val-de-Briey>

A l'unanimité, le conseil donne un avis favorable sur cette modification.

4) CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC MAIRY-MAINVILLE

Il est proposé de déléguer à la commune de Mairy-Mainville, la maîtrise d'ouvrage des travaux de création de liaison cyclable reliant les deux communes. Ce projet a pour but de promouvoir la mobilité active, de renforcer les liens intercommunaux, et d'encourager des modes de déplacements respectueux de l'environnement.

A l'unanimité, le conseil approuve cette convention et autorise le maire à la signer, ainsi que tous documents afférents.

5) DESAFFECTION DU CHEMIN RURAL DIT DE MORVAUX

Par délibération n°2024-0057 en date du 9 décembre 2024, le conseil a donné son accord sur le principe d'aliénation d'une partie du chemin rural dit de Morvaux.

Il convient également de prendre une délibération de désaffectation du chemin, afin d'attester que le chemin n'est plus utilisé par le public. Aussi, il faut autoriser le lancement de l'enquête publique obligatoire dans le cas d'une vente de chemin rural.

A trois abstentions, deux voix contre et onze voix pour, le conseil confirme que la partie de chemin demandée n'est plus utilisée par le public et autorise l'enquête publique.

6) DEPENSES NOUVELLES

Des dépenses nouvelles d'investissement sont nécessaires. Afin de pouvoir payer les prestataires avant le vote du budget, le conseil est invité à valider leur règlement par une délibération détaillant ces dépenses.

A l'unanimité, le conseil approuve l'ouverture des crédits listés.

7) PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES FESTIVITES 2025

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la prise en charge de tous les frais (boissons, représentations théâtrales, séance de cinéma, fleurs, friandises, toasts, transports, etc...) résultant des diverses fêtes organisées dans la commune au cours de l'année 2025. A savoir :

- Fêtes et cérémonies :

- Opération de nettoyage de printemps,
- Journée nationale de la mine et des mineurs le 10 mars
- Fête de carnaval,
- Fête des Mères,
- Fête de la Musique,
- Fête de la Saint Jean,
- 14 Juillet, 15 août,
- Fête du 1er Mai
- Fête patronale Village/Marine
- 6 heures de Tucquegnieux,
- Repas des Anciens,
- Fête Omnisports,
- Noël de Joie,
- Saint Nicolas et fête de Noël dans les écoles – Sortie des Ecoles : séances de cinéma – théâtre – piscine,
- Arbre de Noël des Enfants du Personnel,
- Acquisition et plantation d'un arbre à chaque naissance enregistrée dans les registres de la commune,
- Evènements Familiaux du Personnel et des membres du Conseil Municipal (décès, mariage, naissance...),
- Téléthon
- Salaire de musiciens (article 6218)
- GUSO (article 6450)

- Réceptions :

- Réception du Personnel Territorial et Population (Noël, Nouvel An),
- Réception écrivains bibliothèque,
- Médaille d'honneur Communal,
- Départ en retraite, mutations, départs volontaires,
- Fête de la Paix,
- Fête du Patrimoine,
- Journée de la Femme,
- Anniversaire du 19 mars 1962 – Cessez le feu en Algérie
- Journée des Déportés,
- 8 Mai,
- 5 Septembre – Libération de Tucquegnieux,
- Commémoration hommage aux Harkis
- 11 Novembre,
- Inaugurations,
- Expositions diverses,
- Noces d'Or, de Diamant, de Platine, de Marbre
- Morts pour la France en Indochine

A l'unanimité, le conseil accepte la prise en charge des ces festivités, le cas échéant.

8) DEMANDES DE SUBVENTIONS RECUES

- L'Association des Maires de France appelle à la mobilisation pour aider MAYOTTE sinistrée par un cyclone. Il est proposé de verser 100 euros. A l'unanimité, le conseil accepte de verser 100 euros pour MAYOTTE.

- Comme chaque année, le Comité Départemental d'Organisation du Concours National de la Résistance et de la Déportation de Meurthe-et-Moselle nous a fait parvenir une demande d'aide. Il est proposé de leur donner un bon d'achat de 50 euros.

A l'unanimité, le conseil accepte que soit donné un bon de 50 euros pour ce comité dans le cadre du concours susmentionné.

9) ECOLES – ENFANCE/JEUNESSE

- L'Inspection de l'Éducation Nationale (IEN) nous a fait parvenir un courrier d'invitation de monsieur le directeur académique des services de l'Éducation Nationale, à l'observatoire de la ruralité qui se tiendra le lundi 17 mars 2025 à Auboué, concernant les évolutions démographiques attendues et la structuration du réseau scolaire pour les trois prochaines années. Il faut confirmer la présence à cette réunion avant le 10 mars. Madame Le Maire a transféré le courrier d'invitation aux membres de la commission scolaire.

- Monsieur Stéphane Pinck-Kolb, directeur de l'école élémentaire Albert Lebrun, a sollicité la mairie concernant des incidents liés à la circulation et au stationnement aux abords de l'école. En effet, il y a eu notamment, un bus qui a arraché la portière du taxi transportant les enfants du dispositif ULIS et aussi un enfant qui a manqué de se faire renverser sur le passage piéton. Madame Le Maire, messieurs RIANI et LIEVAIN ont eu rendez-vous avec monsieur PINCK-KOLB et les gendarmes pour échanger sur la sécurité routière aux abords de l'école. Les solutions de sécurisation évoquées sont par exemple de mettre la rue Amédée Lamoine à sens unique aux heures d'entrées et de sorties de l'école, sauf pour les bus et les taxis qui déposent

des enfants. L'inconvénient est que cette solution ne soit pas comprise et respectée par tous les usagers. Une autre solution serait de rendre la rue définitivement à sens unique, sauf pour bus et taxis, mais cela risque de déranger les riverains. Quelle que soit la solution retenue, il faudra bien la communiquer aux parents d'élèves, aux riverains et usagers.

- Dates des prochains conseils d'école :
 - élémentaire : le jeudi 27 février 2025 à 17h00 ;
 - maternelle : le mardi 11 mars 2025 à 17h00.

10) TRAVAUX

- Projet travaux isolation école maternelle Louise Michel : un nouvel audit énergétique est en cours, afin de déterminer quel serait le pourcentage d'économies d'énergie en remplaçant les menuiseries (portes et fenêtres).
- Etude en cours pour connaître la faisabilité, le coût et les subventions concernant des travaux de désimperméabilisation des cours d'école.
- Déploiement de la fibre ORANGE : la commune doit déterminer l'emplacement de cinq points de mutualisation fibre, c'est-à-dire cinq armoires. Quatre endroits proposés ont déjà une armoire avec le cuivre. La commission des travaux se réunit le mardi 18 février prochain à ce sujet.
- Plusieurs travaux en régie sont actuellement faits ou en cours : peinture salle de couture du FEP, peinture à l'atelier...

11) CONTRÔLE DES POTEAUX INCENDIE

Les collectivités ont l'obligation d'assurer les contrôles techniques des points d'eau incendie. La commune avait confié cette prestation au CRW. Le syndicat propose de renouveler le contrat dans les mêmes conditions (0,29 €HT par habitant) pour 2025-2027.

A l'unanimité moins une abstention, le conseil souhaite confier cette mission au CRW et autorise le maire à signer tout document y afférent.

12) DROIT DE PLACE CIRQUES

Il est demandé au conseil de se prononcer sur le droit de place concernant l'occupation du domaine public par des cirques.

A l'unanimité, le conseil fixe le tarif forfaitaire journalier de redevance d'occupation du domaine public par des cirques à 50,00 euros.

13) RAPPORT ANNUEL 2023 DU SEAFF

Comme chaque année, le SEAFF nous a fait parvenir son rapport annuel. Il est disponible dans le bureau de la secrétaire général. Le conseil est invité à en prendre acte.

A l'unanimité, le conseil prend acte de ce rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Marianne DELLA NOCE WAWRZYNIAK
Maire de TUCQUEGNEUX



MICHALSKI Brigitte
Secrétaire de séance